# Commune de Villie

Envoyé en préfecture le 14/03/2025 Reçu en préfecture le 14/03/2025 Publié le

ID: 091-219106853-20250228-DC



# **DÉCISION N° 2025-020**

### **CONTRAT DE CESSION DE DROITS**

#### Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de programmer une animation musicale lors du marché hebdomadaire le samedi 22 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle entre l'association Clamart WonderBrass et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE qui définit les modalités de paiement de la prestation et des droits d'auteurs ;

#### DÉCIDE

#### Article 1:

D'APPROUVER le contrat de cession entre la commune de VILLIERS-SUR-ORGE et l'association Clamart WonderBrass située 7 rue Denis Abraham 92140 Clamart pour le concert du groupe WonderBrass.

#### Article 2:

**DE PRÉCISER** que le montant de la prestation s'élève à 600 € TTC.

## Article 3:

**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.

#### Article 4:

DE PAYER les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

sur-Orge, le 28 février 2025

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur www.telerecours.fr